Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dégat dans les parties communes, responsabilité?

Par birdie161

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement, le locataire me fait savoir qu'il y a un dégât dans les parties communes (fuite sur le compteur d'eau). Qui est responsable? Qui doit payer les réparations??

Cordialement.

Par ESP

Bonjour
Si cette fuite provient des canalisations avant le compteur d'eau du logement, la responsabilité repose sur la copropriété et le syndic prendra à son compte la recherche et la réparation de la fuite.
Si la fuite se trouve après le compteur individuel, c'est au propriétaire d'en faire son affaire.

Avez vous relu le règlement de copropriété ?